



Les Gets
– MAIRIE –

ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS
CANTON D'ÉVIAN-LES-BAINS

ARRÊTÉ N°2025-124

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement V.C. n° 27 dite route des Pesses – Organisation du Trial 4x4 des 26 et 27 juillet 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-8, R.411-118 et R.411-25 à R.411-28 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles R.2213-1 à L.2213-6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1922 – livre I – 8^{ème} partie – sur la signalisation temporaire ;

VU le tableau de classement des voies communales approuvé le 08/11/1996 ;

VU la demande faite le 30 juin 2025 par Monsieur Bastard Edouard, Président de l'Association du trial 4x4 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules dans un but de sécurité publique dans le cadre de l'organisation du Trial 4x4 2025 qui se tiendra les 26 et 27 juillet 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La circulation sera interdite du départ de la V.C n°61 dite Route des Pesses du Rond-point jusqu'au n°319 du vendredi 25 juillet 2025 à 12h00 au lundi 28 juillet 2025 à 12h00 ;

ARTICLE 2 : L'aire de camping-car sera déplacée sur le parking des plans (partie basse côté Taninges) du jeudi 24 juillet 2025 à 8h00 au lundi 28 juillet 2025 à 8h00. Par conséquent, le stationnement sur l'aire permanente sera interdit sur la même période.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur le parking des plans (partie haute côté Morzine) du vendredi 17 juillet 2025 à 08h00 au mercredi 30 juillet 2025 à 20h00.

ARTICLE 4 : La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services,

- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- La Police Municipale,
- L'Association Trial 4x4,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire des Gets,

Philippe VINET

